



# COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME 77

24, allée du Dauphiné 77350 LE MEE SUR SEINE

☎ 06 08 24 78 99 Email : [escrime@infonie.fr](mailto:escrime@infonie.fr)

Site internet : [www.cde77.com](http://www.cde77.com)

## CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

Championnats départementaux individuels, équipes  
et challenge de l'avenir

L'organisation technique et logistique de la compétition est assurée par le club organisateur.

Il devra gérer les différents paramètres et appliquera le règlement et la formule des épreuves départementales.

**Au moins un représentant du Comité sera présent lors de chaque épreuve ainsi qu'un Maître d'Armes, celui-ci sera :**

- ◆ membre de droit du directoire technique
- ◆ aura un rôle de conseiller
- ◆ veillera à l'application du cahier des charges
- ◆ transmettra les informations du C.D.E. 77
- ◆ conseillera les arbitres stagiaires
- ◆ signera les cartes de formation continue des stagiaires
- ◆ Si un problème survient, il établira un compte-rendu qu'il transmettra au Président du C.D.E

### **Le club organisateur :**

- ◆ Inscription en ligne obligatoire
- ◆ Affiche ce cahier des charges et le directoire technique
- ◆ Affiche le classement actualisé du challenge de l'avenir.
- ◆ Envoie le règlement **au comité pour accord avant la distribution aux clubs**
- assure la distribution du règlement des épreuves aux clubs de Seine et Marne **au moins 1 mois avant la date prévue.**
- transmet les résultats dans les 24 heures par e mail à :  
[competition@cde77.com](mailto:competition@cde77.com)  
et à Marie Christine Béraldin e mail : [mariechristineberaldin@sfr.fr](mailto:mariechristineberaldin@sfr.fr)

Les épreuves peuvent être ouvertes à d'autres départements.

## **ORGANISATION GENERALE**

Pour un déroulement dans les meilleures conditions, prévoir :

- ◆ 2 personnes au bureau d'engagements Pour vérification des licences et des blasons Pour l'encaissement des engagements
- ◆ 2 personnes à l'informatique dont une assure la liaison avec les inscriptions et la diffusion des informations.
- ◆ 1 personne responsable du matériel (intervention sur pistes)
- ◆ 1 responsable micro pour annoncer :
  1. la formule de l'épreuve
  2. l'appel des arbitres et tireurs
- ◆ 1 personne chargée de la gestion des arbitres et responsable du matériel prêté (chronos, pesons)
- ◆ 1 personne responsable de l'affichage

## **PERIMETRE D'EVOLUTION :**

Mise en place de barrières limitant l'accès au public.

**L'accès aux pistes doit être strictement interdit au public. Seuls, les tireurs, les arbitres et uniquement dans un but pédagogique les maîtres d'armes, ont le droit de pénétrer sur les pistes pour aider au bon fonctionnement de la compétition.**

## **PISTES :**

- **1m X 10m + 1m50** de dégagement en bout de piste
- Prévoir 2m de large pour les arbitres
- 10 pistes électriques minimum pour les épreuves du challenge
- 16 pistes électriques pour les championnats départementaux dont 6 tapis métalliques minimum
- 2 pistes non électriques minimum (pour les moins de 8 ans)

## **HORAIRES :**

Dans tous les cas la durée de l'épreuve ne devra pas excéder 4 heures

**Les poussins et pupilles ne doivent en aucun cas être convoqués avant 10h30**

**Exemple : minimes 9h - benjamins 10h - pupilles 11h**

**Poussins 12h30**

**Regroupement des - 8 ans - 14h vétérans 14h**

## **DIRECTOIRE TECHNIQUE :**

5 membres « 3 minimum » :

- ♦ Le Président du club organisateur
- ♦ Le Maître d'Armes du Club
- ♦ Le Maître d'Armes du C.D.E.
- ♦ Le représentant du C.D.E
- ♦ Un autre membre

**DROIT D'INSCRIPTION : 8 EUROS**

## **ARBITRAGE :**

Seuls les arbitres diplômés ou stagiaires pourront officier

Ils doivent présenter leur carte d'arbitre ou de stagiaire

Demander 1 arbitre pour 4 tireurs par arme et par journée, celui-ci ne sera pas obligatoirement du club

## **INDEMNITES MINIMUM AUX ARBITRES :**

**STAGIAIRES** 15 € la journée 1 tour de poule + 3 matches E.D.  
**DEPARTEMENTAUX** 13 € la ½ journée 25 € la journée  
**& STAGIAIRES REGIONAUX**  
**REGIONAUX** 20 € la ½ journée 40 € la journée  
**& STAGIAIRES NATIONAUX**

**Les nationaux et les internationaux : tarif des régionaux**

**FAIT LE 30 SEPTEMBRE 2010**